



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Cergy-Pontoise, le 28 avril 2021

Affaire suivie par : Denis ROGER
SAFE - Pôle eau
Tél. : 01 34 25 25 42
Mél. : denis.roger@val-doise.gouv.fr

Recommandé avec A/R

1A 185 050 76 57 0

Objet : Arrêté n°2021/16 289 modifiant l'autorisation n°A10395 du 30 juin 2010 accordé à la société mixte départementale pour l'aménagement du Val-d'Oise (SEMAVO) pour l'exécution de travaux d'assainissement d'eaux pluviales dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Chemin Herbu à Persan.

P.J : arrêté n°2021/16 289

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Chemin Herbu à Persan, vous avez transmis à mes services, par courrier du 5 mars 2021, un dossier de Porter à connaissance relatif aux modifications nécessaires sur le réseau de gestion des eaux pluviales.

Le service de la police de l'eau du Val-d'Oise ne s'oppose pas au renouvellement de l'arrêté accordant à la SEMAVO l'exécution de travaux d'assainissement des eaux pluviales.

Vous trouverez donc ci-joint, l'arrêté de renouvellement d'autorisation n°2021/16 289 du 12 avril 2021.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La cheffe de service,

S.R.
Sébastien REMONDANDES

Le chef de service adjoint

Monsieur le Président de la SEMAVO
(société mixte départementale pour
l'aménagement du Val-d'Oise)
Immeuble SOGE 2000
6, boulevard de l'hautil
CS 20102
95021 CERGY-PONTOISE Cedex